



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 28 septembre 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-09-28_2470

Adoption du principe de création
d'un syndicat mixte fermé pour
l'approvisionnement en eau potable

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre à 18h30 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 22 septembre 2021.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Présent		P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	Mme Labrousse	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	M. Ben-Mohamed	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	Mme Bensarsa Reda	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	M. Vilain	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Absente		
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Absent		
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Absente		
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté	Mme Dupart	P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	Absent		
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Représentée	M. Gaudin	P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Présente		P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Représenté	M. Grousseau	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	M. Vielhescaze	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	Mme Nowak	P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	Mme Tordjman	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Représenté	Mme Leurin-Marcheix	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	Mme Amkimel	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	M. Taupin	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme Leydier	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Absente		
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. Maitre	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Absent		
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	Mme Daumin	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Représenté	M. Sac	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	Mme C. Lefebvre	P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Présente		P

Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme Abdourahamane	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Absent		
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	Mme Troubat	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. Bell-Loch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	M. Segura	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Présente		P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	M. Bouyssou	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	M. Gonzales	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Présent		P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente ⁽¹⁾		
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme Ebode Ondobo	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	M. Lipietz	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Absent		
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Conan	Représenté	Mme Ostermeyer	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	Mme Gaulier	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	Mme Dorra	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Représenté	M. Aggoune	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	M. Defremont	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. Dufour	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	Mme Sourd	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Présente		P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	Mme Chavanon	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	M. Kennedy	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Absent		
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Représenté	M. Afflatet	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	Mme Vermillet	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	M. Beucher	P

(1) Jusqu'à la délibération n°2021-09-28_2469

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie Troubat

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2448 à 2469	55	38	93
2470 à 2485	54	38	92

Exposé des motifs

L'exercice de la politique du cycle de l'eau de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'inscrit dans une démarche du territoire résolument solidaire, durable, inclusive et attractive au bénéfice de ses habitants.

Les orientations partent des besoins sociaux de nos populations et de l'urgence climatique et ses conséquences. La maîtrise publique des biens pour préserver la ressource et la recherche d'un niveau de service optimum et adapté aux réalités sociales de notre territoire apparaissent donc comme des enjeux majeurs.

Pour parvenir à remplir ces objectifs, nous travaillons à répondre aux conséquences du changement climatique en renforçant la résilience du territoire tout en œuvrant pour la préservation des cours d'eau, des zones humides et des nappes phréatiques.

La baisse de la facture de l'utilisateur et la lutte contre la précarité hydrique reste une priorité à encourager par la transparence du prix et de la gouvernance. Cela passe par des négociations avec les opérateurs sur des bases renouvelées et par l'encouragement à une maîtrise publique de la ressource.

Au travers de l'exercice de sa compétence en matière d'eau potable, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre entend développer un écosystème à la fois résilient et attentif aux enjeux de développement durable.

Ce chantier comporte également des enjeux forts en matière de cohésion sociale dans la mesure où la baisse du prix de l'eau est un objectif affiché au bénéfice des habitants.

Le Réseau Interconnecté du Sud Francilien (RISF) comprend trois usines principales de production (Morsang-sur-Seine, Viry-Châtillon et Vigneux-sur-Seine), des zones de captage et un important maillage de conduites de transport et de réservoirs. Sa propriété est aujourd'hui revendiquée par Suez, opérateur du territoire, et, en partie, par les intercommunalités alimentées par le réseau au titre du régime des biens de retour s'appliquant pour un certain nombre d'ouvrages.

En engageant des négociations approfondies avec Suez et en travaillant avec les intercommunalités voisines, l'objectif recherché par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est triple :

- encourager la maîtrise publique des biens essentiels à la production et au transport de l'eau potable, seule assurance de maîtrise complète du service, des investissements et de l'évolution des tarifs ;
- accompagner la démarche des collectivités cherchant à s'assurer la propriété du Réseau Interconnecté du Sud Francilien ;
- maintenir l'intégrité du RISF par le biais d'un opérateur unique.

Depuis plusieurs mois, un travail est engagé sur la production en eau potable sous la coordination du département de l'Essonne. Il réunit plusieurs intercommunalités essonniennes qui portent conjointement une ambition forte en matière de maîtrise publique des biens essentiels à la production et au transport de l'eau potable.

Les intercommunalités suivantes, voisines de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour cette démarche : Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, Cœur d'Essonne Agglomération, Val d'Yerres Val de Seine mais également la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir. Le SIARCE en est également partie prenante.

Afin d'acter l'engagement des intercommunalités, la création d'un syndicat mixte fermé est apparue comme étant la forme de coopération la mieux appropriée pour :

- garantir la maîtrise publique des biens essentiels de production et de transport d'eau potable,
- assurer une coopération pérenne des différentes intercommunalités,
- assurer une gouvernance représentative entre les intercommunalités,
- mutualiser les moyens à l'échelle du RISF,
- maîtriser les choix technologiques et les investissements réalisés,
- maîtriser le coût de production de l'eau potable.

Il est précisé que le périmètre définitif des villes concernées au sein de l'EPT et les compétences du syndicat mixte fermé en matière d'approvisionnement en eau potable seront précisés et fixés ultérieurement.

Il convient de préciser que la création d'un syndicat mixte ne préjuge en rien du mode de gestion qui sera retenu in fine.

Les négociations engagées depuis plusieurs semaines avec Suez démontrent la nécessité pour les EPCI du territoire d'avoir une démarche unie et solidaire.

Pour l'ensemble des raisons exposées ci-dessus, il est proposé d'approuver le principe de création d'un syndicat mixte fermé pour l'approvisionnement en eau potable et donner mandat au Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre de mener toutes démarches en ce sens.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Considérant la volonté partagée avec les communautés Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, la communauté Cœur d'Essonne Agglomération et la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine de se réapproprier de manière collective et sous maîtrise d'ouvrage publique les usines de production et les réseaux de transport d'eau potable du Réseau Interconnecté du Sud Francilien (RISF) desservant leurs territoires ;

Considérant que les analyses juridiques concluent à la pertinence de créer un syndicat mixte fermé (SMF) dans ce contexte ;

Considérant le soutien du département de l'Essonne dans cette démarche ;

Entendu le rapport de M. Pierre Bell-Lloch ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère, et, à l'unanimité,

1. Approuve le principe de constituer un syndicat mixte fermé avec la communauté Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, la communauté Cœur d'Essonne Agglomération et la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine.
2. Précise que les compétences du syndicat mixte fermé en matière d'approvisionnement en eau potable et le périmètre des villes concernées au sein de l'EPT seront fixés ultérieurement selon le souhait des villes et approuvés par le conseil territorial de l'EPT.
3. Précise qu'en tout état de cause, considérant le principe de "coopérative de villes", le syndicat mixte ne sera pas compétent sur le territoire de communes qui ne le souhaiteraient pas, l'EPT conservant le plein exercice de sa compétence sur le territoire de ces communes.
4. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 92

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 04 octobre 2021 ayant été publiée le 04 octobre 2021



A Vitry-sur-Seine, le 1^{er} octobre 2021
Le Président

Michel LEPRETRE